Publication électronique : le 23 mai 2025

62 Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D211E2
au territoire des communes de ARQUES et BLENDECQUES
TRAVAUX
de réfection de couche de roulement et embranchement de la bretelle d'insertion RD942
Section hors agglomération
2 jours sur la période du 10 juin 2025 au 14 juin 2025 (de nuit 19h30 à 6h00)

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande en 12/05/2025, par laquelle l'entreprise entreprise RAMERY, fait connaître le déroulement des travaux de réfection de couche de roulement et embranchement de la bretelle d'insertion RD942, pourront débuter à partir le 10 juin 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux réfection de couche de roulement et embranchement de la bretelle d'insertion RD942, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D211E2 du PR 15+50 au PR 15+450, hors agglomération, pendant 2 jours sur la période du 10 juin 2025 au 14 juin 2025 **(de nuit de 19h30 à 6h00),** et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de BLENDECQUES, ARQUES et LONGUENESSE.

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Omer.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D211E2 du PR 15+50 au PR 15+450, hors agglomération, sur le territoire des communes de ARQUES et BLENDECQUES, pendant 2 jours sur la période du 10 juin 2025 au 14 juin 2025 **(de nuit de 19h30 à 6h00)**, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : RD 211 et voies communales aux territoires de Arques et Blendecques.,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres,

Le 23 mai 2025

Signé électroniquement par
Cyrille DUVIVIER
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
de l'Audomarois

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
1, rue Claude CLABAUX - BP 70022 LUMBRES 62508 SAINT-OMER Cedex
Téléphone : 03.21.12.64.00

Plan de déviation :